



Public visé :

Conducteurs d'engins et suiveurs d'engins travaillant sur ou à proximité de réseaux (généralement enterrés). Toute personne, même non conducteur ou suiveur, devant assurer des travaux urgents sur ou à proximité de ces réseaux (nécessités par des raisons de sécurité, par la continuité d'un service public, etc.).

L'AIPR est l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux. Elle est obligatoire au 01/01/18 pour une ou plusieurs personnes par équipe sur le chantier, et en particulier pour les conducteurs d'engins, dans le BTP ou les secteurs connexes.



Prérequis :

- Utilisation usuelle de la langue française



Durée :

- 7 heures (1 jour)



Nombre de participants par groupe :

- 10 personnes maximum.



Périodicité :

- Renouvellement tous les 5 ans.



Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Sécurité des réseaux : Articles R554-1 et suivants du code de l'environnement
- Arrêté du 15 février 2012
- Formation à la sécurité et évaluation du travailleur : Articles L4121-4, L4141-2, R414-13 et 14 du code du travail

Objectif général de la formation :

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'identifier les risques en temps réel lors des interventions à proximité des réseaux, et de mettre en œuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement.

Contenu de la formation :

- o Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau.
- o Connaître les principaux types de réseaux souterrains et aériens.
- o Citer les risques afférents à ces réseaux selon les principales caractéristiques des énergies ou (leurs effets, les risques directs pour les personnes et les biens, des exemples d'accidents) et les risques à moyen et long terme liés aux atteintes aux réseaux existants (intégrité, tracé).
- o Savoir utiliser les moyens de protection collective et individuelle.
- o Comprendre et respecter son environnement, les marquages - piquetages, les signes avertisseurs et indicateurs, lire le terrain, comprendre les moyens de repérage.
- o Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable.
- o Savoir apprécier l'imprécision du positionnement des ouvrages et savoir apprécier l'imprécision de la technique utilisée afin de ne pas endommager les réseaux.
- o Maintenir les réseaux existants (intégrité, tracé).
- o En cas d'incident ou d'accident, connaître les recommandations applicables.
- o Appliquer la règle des quatre A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).
- o Identifier les réseaux selon les plans et selon le marquage-piquetage.
- o Analyser les risques sur la zone de travail.
- o Reconnaître les matériels en lien avec les réseaux

- Evaluations : QCM en ligne encadré par l'Etat
- Bilan de la formation

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur

Sanction de l'action

Une attestation de compétences est remise au stagiaire à l'issue de la formation, indiquant s'il a obtenu une note suffisante à l'examen et précisant le niveau couvert par l'AIPR.

L'employeur pourra, grâce à cette attestation, délivrer à son salarié une Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), (Cerfa n°15465*01, disponible en ligne)

Codes de la formation

Formacode 22070 – Canalisation réseau extérieur

NSF 311 – 231 – Mines et carrières, génie civil, topographie

Moyens d'encadrement :

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences
- Tests réalisés par un Organisme, centre d'examen reconnu par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
- Formation en présence physique (nous consulter pour les modules théoriques possibles à distance).

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Formateurs en prévention des risques professionnels
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation ou disponible en ligne sur l'espace apprenant.

Moyens d'évaluation individuelle des acquis :

- Évaluations formatives au moyen d'un examen blanc (QCM) et correction commune
- Evaluation certificative, comportant l'examen (QCM) pour l'obtention de l'attestation de compétence.
- Le test AIPR est encadré par un formateur certifié

Moyens techniques à disposition :

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable, poste informatique connecté à internet par stagiaire.
- En cas de formation groupe sur un de nos centres, ces moyens pourront vous être mis à disposition.

Sécurité et hygiène :

- En cas de formation sur l'un de nos centres, les consignes sanitaires et le règlement intérieur seront affichés sur place.
- En cas de formation dans les locaux de l'entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires.

Accessibilité (handicap) :

- Nous avons des centres de formation accessibles aux personnes en situation de handicap (nous consulter).

Qualité de la prestation :

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Tarifs :

- Inter : à partir de 230.00€HT